

Marchemaisons - Aunay-les-Bois - Randonnée à pied

CC de la Vallée de la Haute-Sarthe



Chemins du Pays Mélois, Orne (Tourisme 61)



Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h

Longueur : 9.3 km

Dénivelé positif : 106 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Forêt

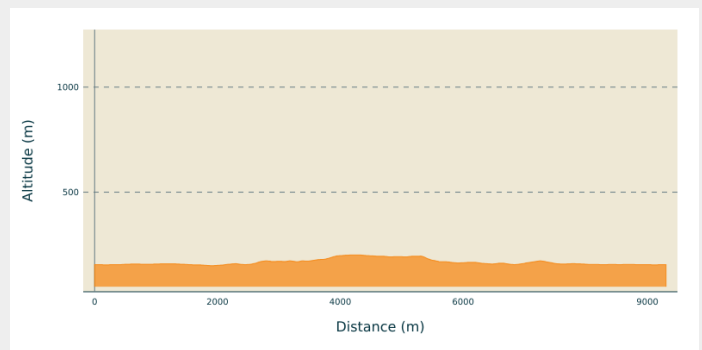
La forêt domaniale entre les bourgs de Marchemaisons et Aunay-les-Bois offre de multiples possibilités de parcours adaptés à votre besoin et des départs possibles des deux bourgs.

Itinéraire

Départ : Mairie de Marchemaisons ou d'Aunay-les-Bois

Balisage : — PR

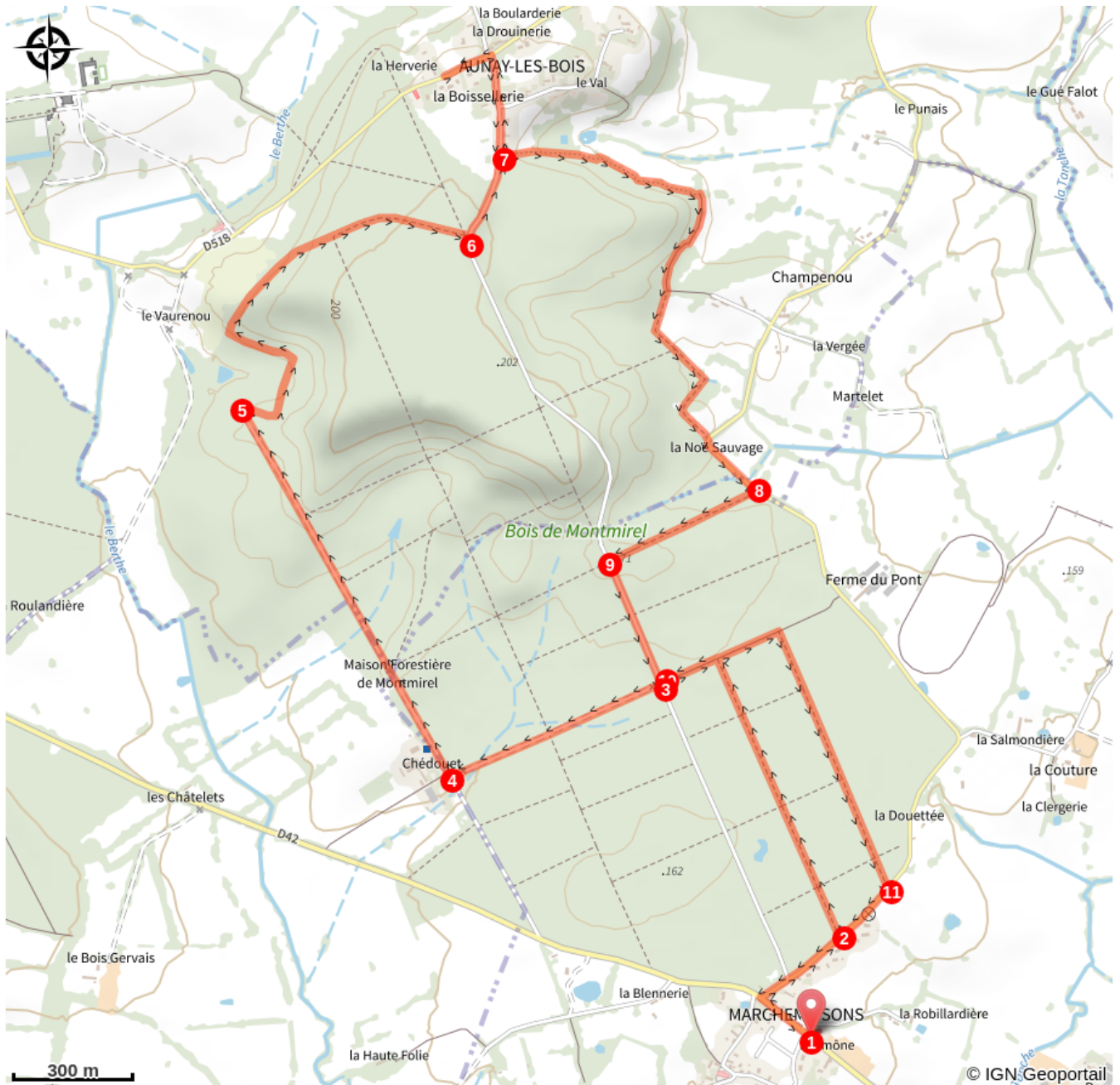
Profil altimétrique



Altitude min 150 m Altitude max 201 m

1. Au carrefour de Marchemaisons prendre la direction du Hameau de la Forêt.
2. Entrer dans la forêt à 300m sur la gauche. Prendre cette allée sur 750m, puis tourner à gauche.
3. Traverser la route forestière en direction de Montmirel.
4. Arrivé au centre équestre de Montmirel, tourner à droite pour une belle allée d'un kilomètre.
5. Au bout, se diriger vers la droite sur un autre kilomètre. Ce secteur un peu moins rectiligne ramène à la route forestière.
6. Tourner à gauche pour rejoindre Aunay-les-Bois. Le bourg est charmant avec des maisons anciennes en pierre. Une visite s'impose !
Le départ est aussi possible d'Aunay-les-Bois.
7. A Aunay-les-Bois, reprendre la route forestière et quelques mètres après la sortie du bourg prendre à gauche le chemin des Buttes. Après quelques centaines de mètres, sur la gauche il y a une magnifique vue sur un étang avec une ferme où l'on peut apercevoir des chèvres et des lamas. Ce chemin en lisière de forêt offre plusieurs beaux points de vue.
8. Après 1,3 km on retrouve la route. Rentrer de nouveau dans la forêt à 150m à droite.
9. Après 500m prendre à gauche le sentier qui longe la route forestière pour 400m.
10. Au bout de cette allée, tourner à gauche puis après avoir marché sur 350 m tourner à droite.
11. Après 700m, tourner à droite pour retrouver la route qui va en direction du bourg de Marchemaisons.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Vous êtes dans la forêt domaniale de Bourse (Bois de Montmirel), gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Voici quelques règles à respecter :

- Bien rester sur les sentiers balisés, et ne pas pénétrer dans les parcelles forestières, c'est interdit !
- Rempportez vos déchets, y compris les déchets verts (ils favorisent le développement des plantes envahissantes)
- Consulter le site de l'ONF pour connaître les périodes de chasse

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking de la mairie, Marchemaisons ou Aunay-les-Bois

i Lieux de renseignement

Office de Tourisme du Pays Mélois
Place Charles de Gaulle, 61170 LE-MÊLE-
SUR-SARTHE

otpaysmelois@wanadoo.fr

Tel : 02 33 27 63 97

<http://otpaysmelois.fr>

